

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
9 JUILLET 2021
SALLE DES COLOMBIERS à BLOSSEVILLE-SUR-MER

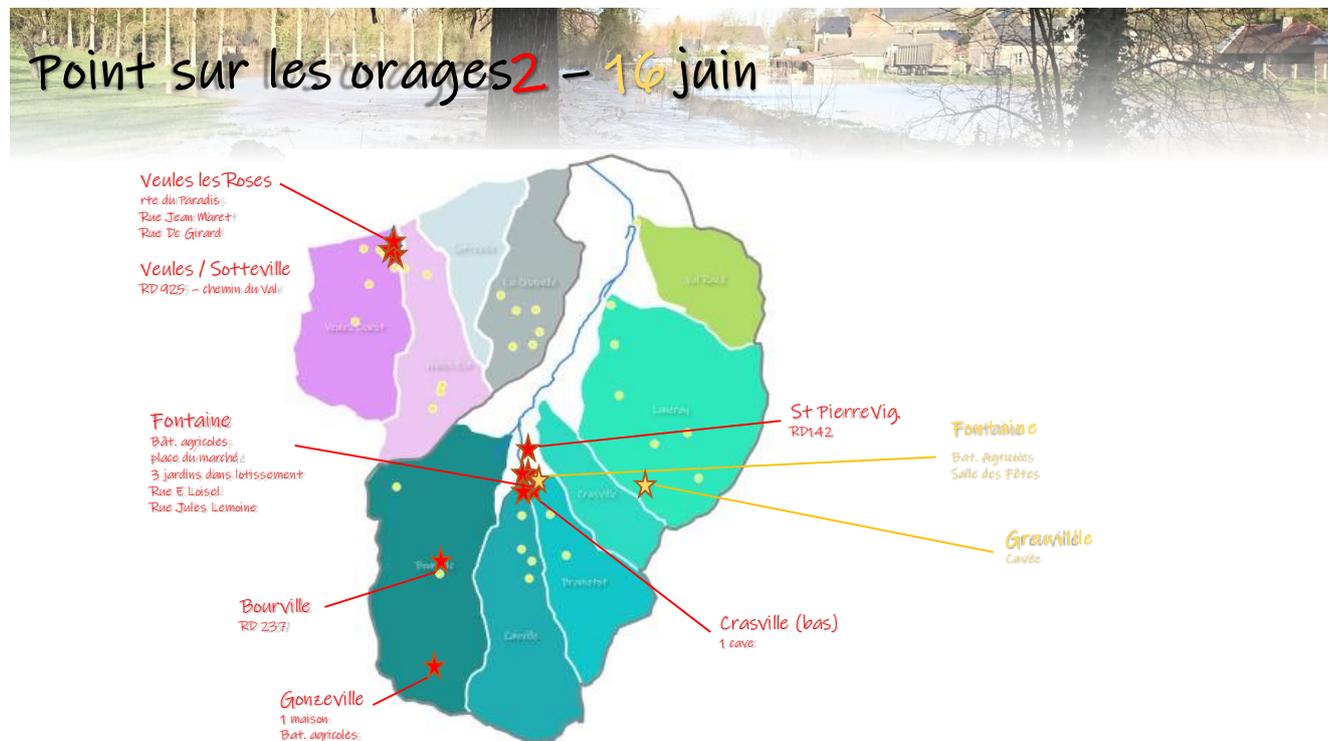
La séance est ouverte à 18h15. Philippe Dufour accueille les personnes présentes.

<i>Délégués Titulaires</i>		<i>Délégués Suppléants</i>	
Délégués communautaires			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D'ALBATRE : 14 délégués présents			
ALIGNY Jean François	P	LANGLOIS Charles-Henri	
BOUST Emmanuel	A	LIEURY Benoit	
CANU Jean-Pierre	P	CAPRON Stéphanie	
CLAEYSSENS Luc	A	BIGOTTO Serge	
COUROYER Alain	P	LETAILLEUR Lucie	
DESCHAMPS Joël	P	LENDORMY Philippe	
DUBOSC Christophe	P	BAUDOUIN-BERTIN Catherine	
DUFOUR Philippe	P	LECLERCQ Philippe	
FOLLIN Stéphane		BATISTELLA Karine	P
GODEFROY Noel	P	RABAULT Jean Louis	
GUERIN Yves	A	GUEDIN Denis	
LEGROS Daniel	P	PESQUET Carole	
LEJEUNE Frédéric	E	PAUMELLE Jean Baptiste	E
MATEUF Olivier	P	EMO Sébastien	
PAULMIER Bruno	P	CHARLENT Hélène	
PICARD Bruno	E	EMO Michel	
RENAUX Jean-Paul	P	PLUCIENNIK Chantal	
TAILLEUX Bernard	P	FAUCON Patrice	
THOMAS Jean Jacques	E	BOULLARD Didier	
VANIER Pascal	P	GAILLANDRE Alain	
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX : 3 délégués présents			
BAR Grégory	A	PASQUIER François	
BOUDIN Laurent	P	SORTAMBOSC Sébastien	
BOUGON Dominique	P	PIECQ Didier	
BOUST Serge	A	FRANCOIS Charline	
CAPRON Pascal	A	AUGER Guy	
DALLE Jean-Christophe	P	LEFORESTIER Edouard	
LARCHEVEQUE Philippe	A	BLOC Jean-François	
LARDANS Etienne	A	CANU Michel	
LECONTE Olivier	A	MARET Christophe	
LEROUX Christian	A	GUEVILLE Daniel	
MENAGER Pierre-Yves	E	BRIENS Christian	
WENDLING Magalie	A	HOUSSAYE Monique	
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX DOUDEVILLE YERVILLE : 4 délégués présents			
BELLIERE Didier	P	CAVELAN Xavier	
CERVEAU Josiane	E	PORET Martine	P
COTE Philippe	P	CABOT Jean-Marie	
HOUX Ludovic	A	TOSTAIN Yves	
ROUSSEL Mathilde	P	TERRIER Alexandre	
TIERCELIN Gérard	A	DUVAL Marie-Christine	
Délégués communaux (Hors GEMAPI) : 5 délégués présents			
BENESVILLE			
BELLIERE Didier	P	CAVELAN Xavier	
BRETTEVILLE SAINT LAURENT			
ROUSSIGNOL Claude	P	CALLENS Vincent	
CANVILLE LES DEUX EGLISES			
PORET Martine	P	CEROU Martin	
GONZEVILLE			
ROUSSEL Mathilde	P	TERRIER Alexandre	
PRETOT-VICQUEMARE			
HOUX Ludovic	A	TOSTAIN Yves	
REUVILLE			
LECLERQ Hervé	P	DUFOUR Thierry	

Philippe DUFOUR demande à l'assemblée s'il est possible d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Elle concerne le financement d'un projet de plantation de miscanthus. L'assemblée valide l'ajout de cette délibération.

1 – POINT SUR LES ORAGES DES 2 ET 16 JUIN

Des coulées boueuses se sont produites lors des orages des 2 et 16 juin. Delphine HEUDRON fait le point. La carte suivante présente l'ensemble des enjeux impactés.



Les dégâts ont été les plus importants sur les communes de Fontaine-le-Dun et Veules-les-Roses.

A Fontaine-le-Dun, des ruissellements du petit bassin versant latéral à celui de Canville ont provoqué des coulées boueuses dans 3 jardins d'un lotissement, inondé les bâtiments de la ferme Thieury et de la place du marché avec plusieurs cm de boues.

La cave d'une maison dans le bas de Crasville a également été inondée par cet axe.

A Veules-les-Roses, les coulées de boues ont eu lieu rue du paradis jusqu'à la rue principale et depuis le terrain de cross jusque dans le chemin du Val. Une coulée de boue s'est également produite devant l'épicerie et la boulangerie dans le centre de Veules en provenance d'une parcelle agricole située à coté du terrain de camping-cars.

A nouveau, la RD 142 entre Fontaine et St Pierre-le-Viger a été inondée, la RD237 à Bourville également.

M. Daniel LEGROS, délégué de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (CCCA) pointe du doigt la responsabilité de l'agriculteur dans les inondations à répétition de la RD 142 à la limite entre St Pierre-le-Viger et Fontaine.

Mme Bénédicte LAPIERRE indique que les préconisations du Syndicat ont été suivies (mise en place d'une fascine, remise en herbe et pas de culture à risque). Mais cela n'a pas suffi pour empêcher les coulées de boues. Il y avait également peu de traces d'érosion dans la parcelle. A noter que le fossé en bordure de route avait été curé, ce qui a limité les dégâts.

La solution technique ultime serait de remettre en herbe une part plus importante de la parcelle

Une maison a été inondée à Gonzeville suite à des travaux d'aménagement. De plus, la rue principale et des bâtiments agricoles en aval ont été inondés à nouveau.

M. Daniel LEGROS évoque les travaux réalisés rue de la Magdeleine. Après avoir observé le fonctionnement par temps de pluie, il pense qu'une ouverture en face du chemin permettrait d'évacuer les eaux plus rapidement.

Mme Bénédicte LAPIERRE indique que ce point peut être rectifié, elle se rendra sur place.

M. Philippe DUFOUR profite de ce sujet pour inviter les délégués à prendre des vidéos des écoulements ou inondations lors des pluies importantes. En effet, nous ne pouvons nous rendre sur place partout en même temps.

Il conclue sur les orages de juin en indiquant que deux situations contradictoires se sont présentées :

- A l'exemple des aménagements d'hydraulique douce réalisés chemin du Val à Sotteville-sur-mer sont d'ores et déjà colmatés et inopérants ; les épisodes de juin ont fait la preuve – très rapidement- de l'insuffisance du consensus technique entre les propositions du syndicat et des agriculteurs ; il faut reprendre les discussions et aller plus loin ;
- A l'inverse, les observations à St Pierre-le-Viger ou à Fontaine-le-Dun, laissent beaucoup d'interrogations sur la compréhension des phénomènes à l'aval de parcelles et de cultures, à priori « non à risque » (blé), où ce qui était préconisé en préventif avait bien été fait.

M. Daniel LEGROS interroge le Syndicat sur sa position vis-à-vis de la lutte contre la Renouée du Japon. Cette plante prolifère sur certaines parcelles de sa commune. Mme Bénédicte LAPIERRE répond qu'il n'y en a pas, contrairement à la Balsamine. Le syndicat s'est investi dans la lutte contre cette dernière car sa présence avait un impact sur la tenue des berges.

M. Daniel LEGROS fait part de son impression concernant l'augmentation du débit du Bourval et il demande si le Syndicat a des informations sur ce point. Mme Delphine HEUDRON indique qu'aucune information n'a été communiquée au Syndicat sur les débits du Bourval.

2 – POINT SUR LA BALSAMINE

Une nouvelle campagne d'arrachage de la Balsamine de l'Himalaya a été lancée le 25 mai. Nous avons eu l'assistance du Conservatoire des Espaces Naturels sur 3 jours et le chantier d'insertion a débuté le 14 juin. Sur toutes les parties traitées l'année dernière, peu de repousses sont présentes.



En seulement 12 jours, l'ensemble du linéaire de l'année dernière a été traité et dépassé. Les équipes sont arrivées à l'aval de la station d'épuration du Bourg Dun, avec un 2nd passage sur la partie amont entre Fontaine-le-Dun et la Gaillarde.

Notre travail de l'année dernière a donc porté ses fruits. La faible quantité de repousses tient au fait que nous avons arraché avant que la plante s'égrène.

La bataille semble être gagnée. Nous resterons attentifs toutefois à surveiller les repousses dans les 2 ou 3 ans à venir.

3 – DELIBERATION D2021-17 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Au budget 2021, étaient inscrits des travaux de réhabilitation des ouvrages de Silleron à Angiens. Ces anciens ouvrages des années 90 construits par le SIVOM du Caux Maritime, comportent des ouvrages de fuite en béton qui se sont dégradés avec le temps.

Philippe DUFOUR rappelle que ces ouvrages, essentiels à la protection du hameau de Silleron, ont un fonctionnement assez particulier. En effet, les digues en cascade de Silleron amont et aval se déversent dans la mare Cadinot qui n'a pas d'exutoire et se vide par infiltration. Il est donc nécessaire de contrôler les débits de fuite en actionnant les vannages pour ne pas trop remplir la mare et éviter qu'elle déborde.

Les plus gros travaux concernant Silleron amont avec l'ouverture de la digue pour la pose d'un nouvel ouvrage de fuite et une nouvelle canalisation enrobée de béton. Sur Silleron aval, seule la vanne sera changée.

A ces travaux, viennent s'ajouter les travaux de réparation sur l'ouvrage des Hollandais à Veules-les-Roses. M. Bruno PAULMIER indique que les ouvrages ont bien fonctionné lors des orages de juin ; des ruissellements très chargés en terre étaient dus pour partie, à l'effondrement d'un talus fragilisé par de nombreuses galeries d'animaux. Par ailleurs, il a remarqué que les écoulements étaient aussi chargés de matériaux de construction de route témoignant de dégradation de voirie.

La consultation des entreprises a été lancée et l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise VALERIAN pour un montant total de 41 918.54 € TTC réparti :

- 35 439.40 € TTC pour Silleron
- 6 479.14 € TTC pour les Hollandais

Une somme de 26 770 € avait été prévue au BP. Il est donc nécessaire de procéder à une décision modificative (DM) sur le BP 2021, comme suit :

BP 2021 – DM n°1

SECTION D'INVESTISSEMENT			
20 (2031)			23 (2318)
-	20 000 €		+ 20 000 €
TOTAL			TOTAL
-	20 000 €		+ 20 000 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents valide la DM n°1 selon les imputations budgétaires indiquées dans le tableau ci-dessus.

4 – DELIBERATION D2021-18 : REMBOURSEMENT NOTES DE FRAIS MME LAPIERRE

Mme LAPIERRE a fait l'achat pour le compte du Syndicat de la mise en ligne du site internet du SMBV sur le site wix.com pour un montant de 336 € TTC et a fait l'achat d'un nom de domaine pour un montant de 33.48 € TTC.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Président à rembourser la somme de 369.48 €^{TTC} à Mme Bénédicte LAPIERRE.

5– DELIBERATION D2021-19 : REMBOURSEMENT NOTES DE FRAIS MME HEUDRON

Mme HEUDRON a fait l'achat pour le compte du Syndicat de l'antivirus (renouvellement) pour les 5 ordinateurs du SMBV pour un montant de 43.99 € TTC.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Président à rembourser la somme de 43.99 €^{TTC} à Mme Delphine HEUDRON.

6– DELIBERATION D2021-20 : AIDE AU FINANCEMENT POUR L'IMPLANTATION DE MISCANTHUS

Le miscanthus est une plante herbacée vivace de la famille des graminées. En Seine-Maritime, le programme INNOBIOMA porté par la Chambre d'agriculture pérenne, a testé la mise en place de cette culture en remplacement des bandes enherbées, pour limiter les ruissellements et l'érosion, favoriser l'infiltration. Les expérimentations ont montré qu'on pouvait obtenir avec le miscanthus des résultats similaires à ceux d'une parcelle en herbe. Le programme Innobioma a permis de préciser l'itinéraire technique et d'aider à l'organisation de la filière, la plantation de miscanthus nécessitant du matériel spécifique.

Le syndicat a été sollicité par un agriculteur de la commune de Héberville, M. Régis OLIVIER. Ce dernier, suite à un incendie d'une stabulation, et dans un contexte de pénurie de paille, envisage un nouveau système de paillage de ses vaches laitières, à base de miscanthus. Cette culture serait implantée sur 2 ha de prairies faiblement productives. M. Régis OLIVIER a présenté son projet devant la commission agriculture-environnement du 23 mars 2021. Il a sollicité une aide à la plantation du miscanthus, comme cela se fait sur certains autres bassins versants, le coût d'implantation étant de l'ordre de 2000 à 3000 €/ha. La plante reste ensuite en place, entre 10 et 15 ans.

La commission, lors de sa réunion du 13 avril 2021, a décidé de soutenir ce projet car il correspond à une démarche innovante et permet d'avoir localement une vitrine pour cette nouvelle culture, intéressante d'un point de vue hydraulique (entre autres). Elle propose donc de financer la plantation du miscanthus, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire dédiée à la plantation de haies hydrauliques. Elle réserve son soutien aux zones ayant un impact sur les phénomènes de ruissellement et d'érosion, soit une surface de 0,5 ha (fond de talweg et bordures de parcelles) à Héberville. La plantation du miscanthus fera l'objet d'une prestation de la part de la Chambre d'agriculture pour la fourniture des rhizomes et le prêt de la planteuse.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** la démarche de M. Régis OLIVIER
- **CHARGE** Monsieur le Président de signer une convention avec l'EARL OLIVIER
- **AUTORISE** Monsieur le Président à verser une aide à l'EARL OLIVIER correspondant à 80% du montant HT de la plantation pour une surface de 0,5 ha.

7– SITE INTERNET DU SYNDICAT – PANNEAU D'INFORMATION

M. Philippe DUFOUR présente Mlle Juliette CHUPIN qui a été embauchée pour 3 mois en tant que stagiaire pour créer le site internet du Syndicat et des panneaux d'information.

Site internet



Facebook



<https://www.syndicatmixtedesbassinsversantsdudunetdelaveules.com/>

Mme Bénédicte LAPIERRE invite les délégués qui ont visité le site internet, à faire part de leurs impressions. Les réactions sont globalement positives. A la question de M. Bruno PAULMIER concernant le public-cible visé par le site, elle précise que les élus et les habitants du bassin versant du Dun et de la Veules sont les personnes visées. M. Pascal VANIER rappelle que le site a pour mission de répondre aux nombreuses questions, récurrentes, qu'il a pu entendre lors des visites de terrain. Il espère que le site apportera des réponses et une meilleure compréhension des actions du syndicat.

Bénédicte LAPIERRE invite les délégués qui ne l'auraient pas fait à consulter le site internet et à faire leurs éventuelles remarques par mail si possible avant le départ de Juliette, le 16 juillet.

Concernant les panneaux, il s'agit de donner de l'information générale à la fois sur les inondations, la rivière mais aussi l'histoire de la commune par exemple. Pour le moment l'équipe a travaillé avec les communes de Fontaine-le-Dun et St Aubin-sur-Mer, la proposition reste ouverte pour toutes les autres communes qui le souhaiteraient.

Mme Bénédicte LAPIERRE annonce que 3 panneaux sont également prévus sur la voie verte entre St Pierre-le-Viger et Luneray. L'un porte sur la rivière avec vue sur l'herbage Bénard et le Dun à St Pierre-le-Viger. Un peu plus haut sur la voie verte, un autre panneau portera sur la lecture de paysage sur le bassin versant de Crasville et enfin un panneau sera placé à proximité de l'ouvrage de lutte contre les inondations du Val Lubin.

M. Dominique BOUGON propose que les panneaux soient mis sur le site internet. Mme Bénédicte LAPIERRE répond qu'une information pourra bien être faite en proposant un parcours sur le territoire.

L'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 19h45.